



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC
11 LaurierSt./ 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau
Québec
K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Maintenance & Professional Consulting Services
Division (FK)
11 Laurier St./ 11, rue Laurier
3C2, Place du Portage, Phase III
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Title - Sujet School Project - Lake Winnipeg	
Solicitation No. - N° de l'invitation A2123-170001/A	Amendment No. - N° modif. 003
Client Reference No. - N° de référence du client A2123-170001	Date 2017-10-10
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$FK-302-73384	
File No. - N° de dossier fk302.A2123-170001	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2017-10-17	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Kraya, Jeahan	Buyer Id - Id de l'acheteur fk302
Telephone No. - N° de téléphone (819) 420-5351 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Cette modification 002 est déclenché pour répondre aux questions de l'industrie

Q1. La section 4.6.2 Ressources techniques (page 69) présente les disciplines requises pour cette soumission. Le type de développement de site requis pour les projets ci-inclus nécessiterait généralement l'expertise d'un architecte paysagiste. Cette discipline devrait-elle être ajoutée à l'équipe de ressources techniques?

R1. La section 4.6.2 Ressources techniques est claire quant au fait que les disciplines énumérées dans cette section ne constituent pas une liste exhaustive. Aucun changement.

Q2. Veuillez définir ces termes, tel qu'indiqué au point 4.6.2 Ressources techniques (page 69):

- a. Ressources contractuelles essentielles
- b. Ressources contractuelles non essentielles

R2. Dans l'amendement n° 2, supprimez 4.6.2 dans son intégralité et remplacez avec :

Le gestionnaire de projet doit fournir des services reliés, mais sans s'y limiter, aux disciplines suivantes et proposer des niveaux et des noms d'expérience pertinents pour satisfaire aux exigences.

- i. Génie civil;
- ii. Architecture;
- iii. Ingénierie structurelle;
- iv. Géotechnique;
- v. Génie mécanique (par exemple : systèmes de suppression des incendies, systèmes de protection contre les incendies, systèmes de chauffage, ventilation et climatisation (CVC) et automatisation intégrée);
- vi. Génie électrique;
- vii. Design d'intérieur; et
- viii. Analyse de l'estimation des coûts.

Q3. Au point 5.1.2 Études et expérience (page 27), il est indiqué qu'une copie des diplômes devra être présentée avec la soumission. Étant donné que la certification des diplômes fait partie de la demande d'inscription professionnelle, cette exigence s'applique-t-elle aux architectes et aux ingénieurs licenciés?

R3. Pour les architectes et ingénieurs membres d'un ordre professionnel possédant un permis d'exercice, veuillez fournir une preuve d'adhésion. Pour les autres personnes non assujetties à un processus de certification pour l'obtention d'un permis d'exercice, veuillez fournir une copie des diplômes.

Q4. L'amendement 001, point 2.2.1 Responsabilité civile commerciale, indique un certain nombre d'éléments qui ne sont pas disponibles au sein de notre compagnie (c'est-à-dire le dynamitage, le battage de pieux et les travaux de caisson) puisque nous ne sommes pas une compagnie de construction. Est-il possible d'éliminer ces exigences pour s'aligner avec la couverture d'assurance disponible pour les professionnels consultants?

R4. Bien que l'assurance de responsabilité civile commerciale soit exigée, tel que stipulé au point 2.2.1 Responsabilité civile commerciale, la couverture des éléments énumérés (dynamitage, battage de pieux et travaux de caisson, reprise en sous-œuvre et enlèvement ou affaiblissement d'un support) n'est requise que si les travaux doivent inclure ces éléments listés. À l'heure actuelle, ces éléments ne devraient pas faire partis du service fourni par le soumissionnaire retenu et, par conséquent, la preuve de l'exigence d'assurance au point 2.2.1 pour ces éléments n'est pas requise pour compléter la proposition et ne devrait donc pas faire partir de la proposition de prix.

Q5. L'amendement 001, point 2.2.1 Responsabilité civile commerciale, indique un « Plafond global général » de 10 000 000 \$. Ce montant dépasse la limite typique de 5 000 000 \$ normalement employée par les compagnies de consultants. Est-ce que cette exigence peut être revue?

R5. Étant donné l'étendue et la complexité du projet, AADNC croit que la valeur actuelle de l'assurance est appropriée.

Q6. La demande de propositions inclus un certain nombre d'éléments qui ne sont pas typiques des soumissions de notre industrie. Est-ce que Travaux publics et Services gouvernementaux Canada pourrait considérer prolonger la date limite jusqu'au 2017-10-27 afin de permettre aux équipes de compiler les documents demandés et les exigences d'assurance?

R6. En regard avec le calendrier concernant les exigences en matière d'assurance, tel qu'indiqué dans l'amendement n°1 Section 3 – Indemnisation et assurance, Sous-section 2.1 – Généralités, paragraphe 1 :

Le bénéficiaire doit obtenir dans les trente (30) jours après l'attribution de l'entente de contribution, et maintenir en vigueur pendant au moins la durée de l'entente de financement (sauf si une période plus longue est spécifiée dans le présent document), la couverture d'assurance indiquée ci-dessous.

La sollicitation a été publiée le 8 septembre 2017 et se termine le 17 octobre 2017. AADNC considère qu'un temps suffisant a été accordé aux promoteurs pour préparer leur proposition.

Q7. À la réponse #6 de l'amendement #2, il est écrit à l'item 4.8 Mise en service améliorée – Occupation des locaux que ce jalon devra être complété en septembre 2020 et à l'item 4.9 Rapport d'achèvement – achèvement substantiel que ce jalon devra être complété en décembre 2021. Il a un grand intervalle entre ces deux jalons et la portée des travaux pour les items 4.8 et 4.9 peut laisser place à l'interprétation quant au moment de l'achèvement de ces diverses activités. Pour aider, pouvez-vous clarifier le jalon de l'occupation des écoles?

R7. L'occupation est prévue pour l'année scolaire qui débutera en septembre 2020. L'équipe de projet travaillera avec la firme de gestion de projet sélectionnée pour mettre à jour les jalons et développer un calendrier de projet plus détaillé.